

Modifications

ASSOCIATIONS

RÉCÉPISSÉ

Conformément à l'article 3 du Décret du 16 Août 1901,

M^{me} Sylvia BORGHI-GAYMARD

demeurant à 93100 MONTREUIL

30, rue Rochebrune

PRESIDENTE de l'association dite

GROUPE D'ETUDE POUR L'EDUCATION ET L'INSERTION SOCIALE
DES ENFANTS TRISOMIQUES - GEIST 21 SEINE SAINT DENIS
OU GEIST 93

a déclaré le 08 OCTOBRE 1997

que des modifications ont été apportées par cette association

AU BUREAU - AU CONSEIL D'ADMINISTRATION - AU SIEGE

SOCIAL transféré du 12, avenue des Acacias 93170

BAGNOLET au 30, rue Rochebrune 93100 MONTREUIL

Aux termes du Décret du 16 Août 1901 (art. 6 et 31), les modifications apportées aux statuts et les changements survenus dans l'administration ou la direction de l'Association, sont transcrits sur un registre tenu au siège de toute association déclarée; les dates des récépissés relatifs aux modifications et changements sont mentionnées au registre.

Toutes les modifications introduites dans le fonctionnement d'une Association qui comportent modification au contenu de la première insertion doivent faire l'objet d'une insertion rectificative publiée au *Journal Officiel* dans la même forme

Il a déposé à l'appui de cette déclaration :

notification de ces changements _____

Le présent récépissé a pour unique objet de constater le dépôt des modifications ou changements apportés dans l'association sans préjuger en quoi que ce soit de sa légalité.

Bobigny, le 31 OCTOBRE

19 97

Pour le Préfet et par délégation
Le Chef de Bureau


Claudé LAGARDE